



Session ordinaire 2021-2022

JS/PG

P.V. PETI 32

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2022

La présente réunion a eu lieu en mode visioconférence.

Ordre du jour :

Validation des deux pétitions publiques suivantes :

- P2301 - Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg (4657 signatures valides)
- P2332 - Congé parental von 9 Monaten (4814 signatures valides)

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, Mme Lydia Mutsch

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Fernand Kartheiser, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

Validation des deux pétitions publiques suivantes :

- **P2301 - Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg (4657 signatures valides)**
- **P2332 - Congé parental von 9 Monaten (4814 signatures valides)**

Madame la Présidente, Nancy Arendt, remercie les participants à la présente réunion pour leur disponibilité. L'oratrice explique que cette réunion a été convoquée afin de pouvoir valider les signatures de deux pétitions publiques ayant dépassé le seuil de 4.500 signatures et afin de permettre dès lors de procéder au cours des semaines prochaines aux travaux d'organisation des débats publics y afférents.

Les pétitions publiques dont les signatures sont à examiner sont les suivantes :

- P2301 - Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg (4657 signatures valides) ;
- P2332 - Congé parental von 9 Monaten (4814 signatures valides).

La commission donne son aval aux signatures contrôlées par les services de la Chambre.

La commission retient ensuite que pour la pétition 2301, Madame la Ministre de la Santé sera invitée. Pour la pétition 2332, la commission invitera Monsieur le Ministre du Travail, quitte à ce que le Gouvernement pourrait éventuellement y déléguer Madame la Ministre de la Famille.

Madame la Présidente informe les membres de la commission qu'une date pour la prochaine réunion ordinaire de la Commission des Pétitions n'est pas encore fixée, mais qu'elle n'aura pas lieu avant le 15 septembre 2022.

L'oratrice rappelle ensuite que certains membres de la commission recevront encore une documentation leur permettant de procéder à une évaluation du débat public pour lequel ils avaient déjà été pressentis.

Luxembourg, le 29 juillet 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact